

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
LOCALITÉ : MONTRÉAL

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre des Actions collectives)

N° : 500-06-001245-238

ROGER GABRIEL SALMA

Demandeur

c.

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE et al.

Défenderesses

**OPPOSITION DE DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
VIE et FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC**

**MODIFICATIONS À LA DEMANDE POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION
COLLECTIVE**

(Articles 207(1) et 585 du *Code de procédure civile*)

DESTINATAIRE : Me Joey Zukran
LPC AVOCAT INC.
276, rue Saint-Jacques, Bureau 801
Montréal (Québec) H2Y 1N3
Avocat du Demandeur

PRENEZ AVIS que Desjardins sécurité financière, Compagnie d'assurance vie et Fédération des caisses Desjardins du Québec, par l'entremise de ses avocats soussignés, s'opposent aux modifications suivantes à la Demande pour autorisation d'exercer une action collective :

- a) Le retrait des allégations factuelles relatives au demandeur Roger Gabriel Salma contenues aux paragraphes 25, 28 à 39, 42 et 46 de la Demande pour autorisation d'exercer une action collective;
- b) Le retrait des Pièces P-13, P-14, P-15, P-16, P-17, P-18 et P-19 relatives au demandeur Roger Gabriel Salma.

ET PRENEZ AVIS que l'opposition de Desjardins sécurité financière, Compagnie d'assurance vie et Fédération des caisses Desjardins du Québec est fondée sur les motifs suivants :

- c) La modification de la Demande pour autorisation d'exercer une action collective n'a pas été autorisée par la Cour, dont l'autorisation n'a jamais été sollicitée;
- d) Les allégations factuelles et pièces relatives au demandeur Roger Gabriel Salma, lequel serait un membre putatif, sont pertinentes à l'examen des critères d'autorisation de l'article 575 du *Code de procédure civile*;
- e) Le retrait des factuelles et pièces relatives au demandeur Roger Gabriel Salma est contraire aux intérêts de la justice.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 19 juillet 2023



LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.

Avocats des défenderesses DESJARDINS
SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE
D'ASSURANCE VIE et FÉDÉRATION DES CAISSES
DESJARDINS DU QUÉBEC

1250 boul. René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal (Québec) H3B 4W8
Tél. : 514 842-9512
Fax : 514 845-6573

Me Vincent de l'Étoile
Ligne directe : 514 282-7808
Courriel : vincent.deletoile@langlois.ca

Me Sandra Desjardins
Ligne directe : 514 842-7845
Courriel : sandra.desjardins@langlois.ca

Notifications : notificationmtl@langlois.ca
Dossier : 339391-0005

14989552v1

NO : 500-06-001245-238

COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL

ROGER GABRIEL SALMA

Demandeur

C.

**DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE et al.**

Défenderesses

**OPPOSITION DE DESJARDINS SÉCURITÉ
FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
VIE et FÉDÉRATION DES CAISSES
DESJARDINS DU QUÉBEC**

**MODIFICATIONS À LA DEMANDE POUR
AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION
COLLECTIVE**

(Articles 207(1) et 585 du *Code de procédure civile*)

ORIGINAL



Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.
1250, boul. René-Lévesque Ouest, 20^e étage
Montréal (Québec) H3B 4W8
Tél.: 514 842-9512 / Télécopieur: 514 845-6573

Me Vincent de l'Étoile / Me Sandra Desjardins
Courriel : vincent.deletoile@langlois.ca /
sandra.desjardins@langlois.ca

📁: 339391-0005

Casier : BL 0250